



Lettre des administrateurs salariés de GRDF parrainés par la CFE ÉNERGIES



Lettre n° 29 - Janvier 2021

En ce début d'année 2021, nous vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite personnelle et professionnelle pour vous et vos proches. Une pensée pour les victimes de la Covid-19.

Nous formulons aussi le vœu que notre pays retrouve une croissance satisfaisante afin de permettre aux Françaises et Français un retour rapide à une vie plus paisible. Pour GRDF, nous espérons que la concertation sur l'avenir énergétique de notre pays ne délaisse pas les gaz verts dans cette transition. Le climat demande à tous des actions concrètes et rapides, il en va de la survie de notre planète.



La place des gaz renouvelables

À la suite des déclarations de la ministre de la Transition écologique sur l'arrivée de la nouvelle Réglementation Environnementale 2020 qui annonce de cesser d'utiliser du gaz fossile donc la fin du gaz dans le chauffage individuel et collectif à très court terme !

Toute la filière gazière de notre pays est en alerte. L'annonce faite, alors que concrètement aucun mode opérationnel n'est écrit, ni aucune concertation sur les seuils et le rythme de cette mise en œuvre, agace les professionnels de la filière.

Aucune attention n'est portée sur les gaz renouvelables alors que nous allons bientôt avoir **deux cents stations d'injection de biométhane raccordées** sur les réseaux de distribution et de transport.

Même si le dossier de la RE 2020 doit être présenté au Conseil Supérieur de l'Énergie pour avis, celui-ci est uniquement consultatif ! Espérons que le ministère sera à l'écoute des professionnels et des consommateurs dans cette instance.



Le Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique (CSCEE), comprenant des organisations professionnelles représentant des promoteurs et constructeurs, a tenu le 12 janvier 2021 une réunion pour rédiger un texte comprenant 15 amendements dans l'ensemble des textes qui définissent le futur cadre réglementaire.

En sortie de réunion plénière, il semblerait que le seuil carbone énergie pourrai se faire plus progressif et ainsi permettre l'installation de pompes à chaleur hybrides dans les logements.

Que pensez de cette annonce ministérielle ?

Ce sujet a été débattu au sein du Conseil d'Administration de GRDF. Les échanges avec la représentante de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC), nous a confortés dans notre réflexion sur le sujet.

À la filière gazière de continuer à prouver son efficacité dans la production de gaz renouvelables, et à GRDF de mener à bien tous les projets de méthanisation à leur terme afin de démontrer la rentabilité et l'intérêt environnemental de cette énergie bas carbone.

Et même pourquoi pas aider via notre délégation R&D, l'innovation dans ce secteur afin d'aider à la réduction des coûts de production du kWh ! Ou aider dans la recherche les fabricants de matériel (chaudière, climatisation, cuisson...) pour proposer aux clients de la nouveauté ?

Le Conseil d'Administration saura challenger la Direction Générale sur tous ces sujets en 2021.



Meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2021